

Coordonnateur pédagogique en Unité d'enseignement**C.P.U.E.**

POSTE	Le coordonnateur pédagogique est un enseignant spécialisé expérimenté, dépendant de l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH. Il exerce son action sous l'autorité fonctionnelle de la direction du service ou de l'établissement, en collaboration avec les cadres et che(fe)s de services.
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Au-delà du périmètre de l'établissement ou du champ d'action du service, le cadre est celui de l'Ecole inclusive. Les missions principales s'articulent comme suit : 1- CONCEVOIR Concevoir, construire, faire vivre et évaluer avec les enseignants le projet pédagogique de l'unité d'enseignement, dans le cadre du projet d'établissement et de la convention. 2- ORGANISER Contribuer à la formalisation des emplois du temps des enseignants et des jeunes ; Veiller à l'adéquation entre les projets personnalisés et l'organisation des classes ou groupes d'apprentissage. 3- ARTICULER Maintenir le lien avec les établissements scolaires (externalisation, inclusion, ...) Faciliter l'entrée dans les établissements scolaires des professionnels des services. 4- CONTRIBUER Travailler étroitement avec les enseignants référents ; contribuer aux ESS ; Formaliser le parcours de formation de chaque jeune. 5- ANIMER/IMPULSER Animer les réunions pédagogiques ; Etre une ressource auprès de l'équipe pédagogique ; Etre en lien avec l'équipe de circonscription ASH. 6- PROMOUVOIR La question de l'externalisation des unités d'enseignement est au confluent des préoccupations de l'ARS et de l'Education nationale. Le coordonnateur pédagogique est un acteur clé de ce mouvement.
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	Etre titulaire d'un CAPPEI ou équivalent. Avoir une bonne connaissance du secteur médico-social et de santé, de la pédagogie adaptée et de l'orientation (parcours, dispositifs, MDPH,...). Avoir de bonnes capacités d'organisation, de pilotage, de communication et négociation. Avoir une bonne connaissance du 1 ^{er} et du 2 nd degré. Etre capable de construire avec une équipe pluridisciplinaire le parcours scolaire de l'enfant ou de l'adolescent, en cohérence avec les accompagnements, les prises en charge et la vie sociale. Avoir de bonnes compétences en matière de communication et de travail en équipe.
SPECIFICITE	<u>Poste soumis à entretien</u> Les candidats sont convoqués devant une commission qui émet un avis. En cas de pluralité de candidatures ayant obtenu un avis favorable de cette commission, la nomination se fait au barème dans le cadre du mouvement.
SITUATION ADMINISTRATIVE	S'agissant d'un poste hors la classe, les obligations de service s'exercent dans le cadre de 1 607h annualisées.
TEXTES DE REFERENCE	Arrêté du 2 avril 2009, B.O.E.N. n° 17 du 23 avril. Décret n° 2013-790 du 30 août 2013 Instruction DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Contacts : IEN ASH (04 94 09 55 26) et direction de l'établissement